



un syndicat
au service
des territoires

Comité du 3 novembre 2020

Compte-rendu

Les textes intégraux des actes sont consultables au siège administratif de Morbihan Energies aux heures habituelles d'ouverture

Ouverture de la séance à 14h30, au siège administratif à Vannes.

Présents : 01 AUDRAN Pierre, 03 BAUCHET Michel, 04 BELLEGUIC André, 05 BOUEDO Pierre, 06 BOUILLY Christian, 08 BROHAN Jo, 09 BROUXEL Maurice, 10 CAREL Gilles, 11 CHOQUET Jean-Michel (jusqu'à 16h19), 12 CHRISTIEN Morgane, 14 COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude, 16 D'ABOVILLE Frank, 17 DAVID Jean-Eudes, 18 EL ADIB Ikram, 20 GICQUELLO Bruno (jusqu'à 16h05) ; 21 GOASMAT Bruno (jusqu'à 16h29), 22 GUEGUEN Christian, 23 HOSPOD Jean-Jacques, 24 JEHANNO Hugues, 25 JOUNEAU Lionel, 26 LANOË-ROUBAUT Stéphanie, 27 LE BERIGOT Philippe, 28 LE BORGNE Bruno (jusqu'à 15h55), 29 LE BRIS Claude-Albert, 31 LE DIAGON Bernard, 32 LEMOINE Stéphanie, 34 LE NAY Gwen, 35 LE NINIVEN Dominique, 36 LE NY Alexandra, 38 MORIN Gilles, 40 NOËL Jack, 41 ONNO Jean-Marc, 43 PERON Maurice, 44 PERRONNO Henri, 45 PESSIOT Carine, 46 PILLET Gérard, 47 REYNAUD Gérard, 48 ROBIN Guénaël (jusqu'à 16h29), 52 THEPAUT Gérard, 53 THIEC Yves, 54 YANNIC Jean-Michel, 56 LE RAY Philippe (jusqu'à 16h01)

Ont donné procuration : 07 BOULVAIS David (à 08 BROHAN Jo) ; 13 CONSTANT Olivier (à 36 LE NY Alexandra) ; 15 COWET Vincent (à 34 LE NAY Gwen) ; 19 GASNIER Sophie (à 25 JOUNEAU Lionel) ; 55 DE BOYSSON Marc (à 03 BAUCHET Michel) ; 37 LOUIS Lydia (à 04 BELLEGUIC André) ; 51 SEVENO Florence (à 21 GOASMAT Bruno) ; 56 LE RAY Philippe (à partir de 16h01 à 44 PERRONNO Henri).

Absents/Excusés (9 au début de séance) : 02 BARRE Ronan-Pierre, 11 CHOQUET Jean-Michel (à partir de 16h19), 20 GICQUELLO Bruno (à partir de 16h05), 21 GOASMAT Bruno (à partir de 16h29), 28 LE BORGNE Bruno (à partir de 15h55), 30 LE CROM Jean-Paul (démissionnaire), 33 LE LEUCH Jean-Luc, 39 NICOLAS Laurent, 42 PARIS Bruno, 43 PERON Maurice, 47 REYNAUD Gérard, 48 ROBIN Guénaël (à partir de 16h29), 49 ROBIN Xavier, 50 ROBINO Philippe

- Le comité syndical a désigné Mme Alexandra LE NY pour assurer le secrétariat de cette séance (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).
- Le procès-verbal du comité syndical du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 - Gouvernance

1.1. Désignation des représentants de Morbihan Energies au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale (SEML) « 56 Energies »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- a décidé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner ses représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale « 56 Energies » ;
- a désigné, comme suit, les 11 représentants de Morbihan Energies pour siéger au conseil d'administration de la SEML « 56 Energies » :
Pierre AUDRAN - André BELLEGUIC – Christian BOUILLY - Jo BROHAN – Bruno LE BORGNE – Dominique LE NINIVEN – Alexandra LE NY – Jack NOEL - Jean-Marc ONNO – Bruno PARIS – Gérard THEPAUT
- a autorisé le président de Morbihan Energies, Jo BROHAN, à assurer la présidence du conseil d'administration de la SEML « 56 Energies » en son nom dans le cas où ce conseil d'administration le désignerait à cette fonction.
- a désigné Jo BROHAN pour siéger à l'assemblée spéciale des actionnaires.

1.2. Composition de la commission consultative énergie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- a fixé à 14 titulaires (dont le président) et à 14 suppléants le nombre de délégués de Morbihan Energies siégeant à la commission consultative énergie (nombre égal à celui des EPCI à fiscalité propre du département) ;
- a décidé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les délégués de Morbihan Energies siégeant à la commission consultative énergie ;
- a désigné, comme suit, les représentants de Morbihan Energies pour siéger à la commission consultative énergie :

Titulaires : Jo BROHAN, Gérard THEPAUT, Alexandra LE NY, André BELLEGUIC, Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Gwenn LE NAY, Morgane CHRISTIEN, Bruno GOASMAT, Stéphanie LEMOINE, Yves THIEC, Ikram EL ADIB, Christian GUEGUEN, Gilles MORIN, Stéphanie LANOE-ROUBAUT

Suppléants : Claude-Albert LE BRIS, Bernard LE DIAGON, Philippe LE BERIGOT, Gérard PILLET, Maurice BROUXEL, Hugues JEHANNO, Jean-Jacques HOSPOD, Lionel JOUNEAU, Carine PESSIOT, Jack NOEL, Jean-Marc ONNO, Jean-Michel CHOQUET, Pierre BOUEDO, Christian BOUILLY

- a approuvé le projet de règlement intérieur de cette commission annexé à la note explicative de synthèse.

1.3. Création et composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- a approuvé la création d'une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;
- a décidé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres siégeant à la commission consultative des services publics locaux ;
- a approuvé les orientations suivantes pour la composition de la CCSPL :

Représentants du comité syndical de Morbihan Energies	Représentants des associations locales
Le Président de Morbihan Energies ou son représentant + 7 élus membres titulaires + 7 élus membres suppléants	<ul style="list-style-type: none">➤ 2 associations en lien avec l'énergie, adhérentes du CLER Réseau pour la transition énergétique ;➤ 2 associations de défense des consommateurs : <p>La commission pourra, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative un représentant de chaque chambre consulaire (chambre d'agriculture du Morbihan, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan) dont l'audition lui paraît utile, en fonction de l'ordre du jour.</p>

- a désigné, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle, les 7 élus membres titulaires (et 7 élus membres suppléants) de Morbihan Energies qui siègeront à la commission consultative des services publics locaux, comme suit :

Titulaires : Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Bernard LE DIAGON, Carine PESSIOT, Hugues JEHANNO, Guénaël ROBIN, Michel BAUCHET, Dominique LE NINIVEN

Suppléants : Jean-Jacques HOSPOD, Jean-Marc ONNO, Stéphanie LEMOINE, Jean-Eudes DAVID, Gilles CAREL, Gérard PILLET, Jean-Michel YANNICK

- a approuvé la désignation des associations locales CLAC 56 (Comité de Liaison des Associations de Consommateurs du Morbihan), UFC Que Choisir 56, ALOEN (agence locale de l'énergie de Bretagne Sud) et ALECOB (agence locale de l'énergie du Centre Ouest Bretagne) pour siéger comme membres à voix délibérative au sein de la CCSPL.
- a nommé les représentants des associations locales désignées pour siéger au sein de la CCSPL conformément à l'annexe à cette délibération.
- a précisé que, sur proposition de son président, la CCSPL pourra inviter à participer à ses travaux avec voix consultative un représentant de chaque chambre consulaire (chambre d'agriculture du Morbihan, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan) dont l'audition lui paraît utile en fonction de l'ordre du jour.

1.4. Adhésion des communautés de communes Arc Sud Bretagne et Roi Morvan Communauté à Morbihan Energies - Actualisation de la liste des membres de Morbihan Energies et des compétences transférées

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- a approuvé l'adhésion d'Arc Sud Bretagne et de Roi Morvan Communauté à Morbihan Energies au titre de la compétence « maîtrise d'ouvrage de travaux - maintenance préventive et curative de l'éclairage public » ;
- a pris acte des nouveaux transferts à Morbihan Energies de la compétence optionnelle gaz par les communes de Guer, Josselin, Guillac, La Croix Helléan, Guégon et Forges de Lanouée ;
- a pris acte, conformément à l'article 3 des statuts, de :
 - la liste actualisée des membres de Morbihan Energies ;
 - la liste actualisée des compétences transférées à Morbihan Energies par ses membres.

2 - Finances

2.1. Autorisation permanente de poursuite donnée au comptable public

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- a donné une autorisation générale et permanente à M. Philippe JERRETIE, payeur départemental, pour engager des poursuites, quelle que soit la nature des créances et des poursuites ;
- a donné cette autorisation pour la durée du mandat du comité syndical ;
- a autorisé le président à signer tout document, et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2.2. Subvention solidarité internationale – convention avec associations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- a approuvé le versement aux associations caritatives, dans le cadre de l'enveloppe votée au budget (ligne 6574), d'une subvention plafonnée à hauteur de 30 % du coût par opération ;
- a décidé de poursuivre le soutien aux quatre associations suivantes :
 - Energy Assistance France - Antenne du Morbihan ;
 - Énergies Morbihan ;
 - Electriciens sans frontière – Antenne Bretagne ;
 - Abadas ;
- a autorisé le président à conclure avec les associations caritatives des conventions de subventionnement pour une durée de 3 ans, dont le modèle-type était annexé à la note

explicative de synthèse.

2.3. Information - avenant certification des comptes

- **Le comité syndical a pris acte du projet d'avenant finalisé à la convention initiale du 9 mars 2017 permettant de poursuivre l'expérimentation de certification des comptes par un professionnel du chiffre. Ce projet était annexé à la note explicative de synthèse.**

3 – Métiers

3.1. Partagélec 56 – Autorisation de principe donnée à Morbihan Energies de se constituer en personne morale organisatrice (PMO) mutualisée

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical a :

- **autorisé Morbihan Energies à exercer, conformément à ses statuts, une activité de personne morale organisatrice (PMO) d'opérations d'autoconsommation collective d'énergie solaire ;**
- **précisé que Morbihan Energies travaillera à l'élaboration d'un projet de convention-type portant organisation des opérations d'autoconsommation collective. Ce projet sera soumis à l'approbation du comité syndical, lors d'une prochaine réunion.**

Départ de Monsieur Bruno LE BORGNE à 15h55, de Monsieur Philippe LE RAY à 16h01 et de Monsieur Bruno GICQUELLO à 16h05.

3.2. Information - Service public de distribution d'électricité - contrôle de concession

En tant qu'autorité concédante, Morbihan Energies s'assure de la bonne exécution du contrat de concession par son exploitant, Enedis pour la partie distribution et EDF pour la partie fourniture aux tarifs réglementés. Sur la base du compte-rendu d'activité remis chaque année par le concessionnaire avant le 30 juin et présenté à l'occasion du Comité syndical du 17 juin 2020, Morbihan Energies, en sa qualité d'autorité concédante, rédige un rapport de contrôle.

Les conclusions (points sensibles et axes d'amélioration), mises en évidence par ce contrôle, ont été présentées en séance.

- **Le comité syndical a pris acte du rapport de contrôle du service public de distribution d'énergie électrique et de fourniture d'électricité au tarif réglementé concédé conjointement à ENEDIS et EDF pour l'année 2019.**

3.3. Clarification de la répartition de la maîtrise d'ouvrage électricité – avenant de prolongation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical a :

- **approuvé les termes du projet d'avenant de prolongation de la convention relative à la clarification de la répartition de la maîtrise d'ouvrage. Ce projet était annexé à la note explicative de synthèse.**
- **autorisé le président à signer cet avenant.**

Départ de Monsieur Jean-Michel CHOQUET à 16h19.

3.4. Le syndicat en chiffres et en actions - Information préparatoire au débat d'orientations

budgétaires

Lors de sa prochaine réunion prévue en décembre, le comité syndical aura à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021. En vue de nourrir ce débat et préalablement à la tenue de celui-ci, il a été présenté au comité syndical :

- les métiers de Morbihan Energies ;
- un premier bilan (grandes masses budgétaires) par métier et/ou par projets ;
- les engagements de Morbihan Energies et les perspectives 2021.

Départ de Messieurs Bruno GOASMAT et Guénaël ROBIN à 16h29

4 – Informations diverses

Compte-rendu des décisions du Président (sur délégations du comité syndical)

Le Président a rendu compte de ses décisions prises depuis la dernière réunion du comité syndical.

Séance du comité syndical levée à 16h45.